CONTRE LA
HERNIE
la solution qui s'impose :
Les nouveaux Appareils
CLAVERIE
MODÈLES 1934
seuls capables de garantir
soulagement immédiat
sécurité absolue
réduction totale et définitive
Renseignements et conseils donnés gratuitement
Etablissements CLAVERIE
234, Faub. Saint-Martin, PARIS

LILLE, 63, rue Nationale
VALENCIENNES, 20, rue St-Géry
ARRAS, 20, rue Saint-Aubert
BOULOGNE-SUR-MER, 6, r. Thiers
(Tous les jours, sauf dim. de 9 h. à 7 h.)

Un éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h. à :
Dunkerque, samedi 7 Juillet, Hôtel du Chapeau Rouge.
Cambrai, dimanche 8, Hôtel Continental (face la Gare).
Hazebrouck, lundi 9, Hôtel du Nord.
Douai, mardi 10, Grand Hôtel de la Gare.
Maubeuge, mercredi 11, Hôtel de la Poste (53, rue de France).
Denain, jeudi 12, Hôtel Villars.
Avesnes, vendredi 13, Hôtel Saint-Pierre (rue de Mons).
Saint-Pol, lundi 16, Hôtel de France.
Aire-sur-la-Lys, Vendredi 20 (de 9 h. à 2 h.) Hôtel d'Angleterre.
St-Omer, samedi 21, Hôtel du Commerce.
Béthune, lundi 23, Hôtel de l'Epoque (près le Gare).
Calais, mercredi 25, Hôtel du Sauvage.
Hesdin, jeudi 26, Hôtel de France.
Lens, vendredi 27, Hôtel de la Paix (face la Gare).
Montreuil-sur-Mer, samedi 28, Hôtel de France.

Un éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h. à :
Hirson, lundi 16 Juillet, Hôtel de la Gare.
Vervins, jeudi 19, Hôtel du Cheval Noir.
Saint-Quentin, dimanche 22, Hôtel Moderne et du Commerce (en face du Palais de Justice).
Guise, lundi 23, Hôtel de la Couronne.

CEINTURES PERFECTIONNÉES
contre les Affections de la matrice et de l'estomac, Rein mobile, Ptose abdominale, Obésité, etc., les plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter.
MODELES NOUVEAUX ET EXCLUSIFS
9015

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1934-35

Le numéro 231.276 est remboursé par 100 000 francs.

Le numéro 28.723 est remboursé par 20 000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 francs : 197 251, 330 862

Les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 2.500 fr. : 171.093, 294.743, 367 704.

Les 14 numéros suivants sont remboursés chacun par 1 000 francs : 30.469, 31 904, 39.680, 109.293, 124 067, 124.256, 133.328, 139 531, 154.306, 242 792, 256.601, 332 668, 343 856, 401 760.

1 221 numéros sont remboursables au pair.

FONCIERES 1879

Le numéro 1.180.317 est remboursé par 100 000 francs.

Le numéro 1.641.717 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 1.162.242 est remboursé par 25 000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 francs :
3 790 — 102.765

Les 5 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs :
402.443 — 1.190.751 — 1.227.429
1.264.519 — 1.496.308

90 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

FONCIERES 1886

Le numéro 787.455 est remboursé par 100 000 francs.

Le numéro 549.797 est remboursé par 25 000 francs.

Les 4 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs :
308.577 — 353.092 — 355.902
556.721 — 635.042 — 887.389

45 numéros sont remboursés chacun par 1 000 francs

FONCIERES 3 1/2 % 1908

Le numéro 857.609 est remboursé par 250.000 francs.

Le numéro 656 970 est remboursé par 25.000 francs.

Les 2 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs :
755.757 — 988.224

50 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

LE REPORT DES BLÉS DURS

Le « Journal Officiel » a publié le décret suivant :

Art. 1er. — Pourront être admis à reporter les excédents de blé dur de la récolte 1933 sur la campagne 1934-1935, dans la limite d'un maximum de 477.000 quintaux, les groupements agricoles et, par l'intermédiaire des groupements agricoles, les agriculteurs qui auront régulièrement fait les déclarations de stocks au 1er mai 1934.

Art. 2. — La proportion de blé dur régulièrement reporté avant le 15 juillet 1934 que les semouliers métropolitains, d'une part, et les semoulliers et minotiers algériens travaillant du blé dur, d'autre part, devront mettre en œuvre pour la fabrication de tous les produits de blé dur destinés à l'alimentation nationale est fixée, à dater du 15 juillet 1934, à 25 p. 100.

Art. 3. — Est dispensé de l'obligation visée à l'article 1er, toute exploitation de semoulerie ou de minoterie dans laquelle aura été traité moins de 3.000 quintaux de blé dur pendant l'année 1932. Toutefois, les semoueries qui n'auraient pas fonctionné en 1932 seront astreintes à l'obligation précitée si leur fabrication mensuelle moyenne, du 1er août au 31 décembre 1933, est supérieure à 250 quintaux.

Art. 4. — L'acquisition des blés visée à l'article 1er auprès des groupements agricoles ayant souscrit des contrats de report sera justifiée par la délivrance par le vendeur au semoulier acheteur d'une attestation du modèle A D. Cette attestation sera établie en trois exemplaires. L'un des exemplaires est conservé par le vendeur, le deuxième par l'acheteur et le troisième adressé immédiatement, soit au ministère de l'Agriculture (comité interprofessionnel du contrôle des importations, 13, rue Casimir-Perrier, Paris (7e)), si l'acheteur est semoulier métropolitain, soit au gouverneur général de l'Algérie (direction des services financiers, contributions diverses) si l'acheteur est un semoulier ou un minotier algérien.

Art. 5. — Sera dispensé d'effectuer lui-même la mise en œuvre du pourcentage minimum du blé reporté fixé à l'article 1er tout semoulier ou minotier qui justifiera que les quantités qu'il devait faire entrer dans sa fabrication ont été traitées à la suite de convention de gré à gré par un autre meunier ou semoulier, en sus des obligations personnelles de ce dernier.

Dans ce cas, le vendeur délivrera une attestation du modèle B D, en quatre exemplaires, le quatrième exemplaire étant réservé au semoulier en faveur duquel l'opération a été faite.

LA PRODUCTION DES HOUILLÈRES FRANÇAISES

Les houillères françaises ont produit, pendant le mois de mai 1934, 3.959.355 t de houille et de lignite pour 24 jours ouvrables au lieu de 3.970.158 tonnes en avril pour 24 jours ouvrables et de 3 948.722 tonnes en mai 1933 pour 26 jours ouvrables.

La production moyenne, par jour ouvrable, qui était de 165.423 tonnes en avril, a été ramenée à 164.973 tonnes en mai au lieu de 151.874 tonnes en mai 1933.

L'effectif ouvrier inscrit est tombé de 240.406 unités fin avril à 238.200 fin mai, contre 249.682 fin mai 1933.

Dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais la production moyenne par jour ouvrable a été de 104.566 tonnes, au lieu de 104.341 tonnes le mois précédent et de 95.534 tonnes en mai 1933.

Dans le bassin de Lorraine, la production moyenne, par jour ouvrable, est passée de 18.890 tonnes en avril à 18.807 tonnes en mai. Elle avait été de 16.656 tonnes pendant le mois correspondant de 1933.

Dans le Centre et le Midi, il a été extrait, par jour ouvrable, 41.800 tonnes, au lieu de 42.702 tonnes le mois précédent et de 39.684 tonnes en mai 1933.

La production du coke métallurgique dans le cokeries des houillères a été de 334.913 tonnes au lieu de 329.355 tonnes en avril et de 306.596 tonnes en mai 1933.

La production d'agglomérés des houillères (y compris celle des semi-cokes ou charbons semi-distillés du Pas-de-Calais) est passé de 532.421 tonnes en avril à 539.023 tonnes en mai. Elle avait été de 500.050 tonnes en mai 1933.

LES REVENDICATIONS DES PLANTEURS DE BETTERAVES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

On tira d'autre part le compte rendu de l'importante assemblée betteravière qui s'est tenue hier à **Douai**, groupant près de 2.000 planteurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Voici le texte des deux résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité :

« Les planteurs de betteraves du Nord et du Pas-de-Calais réunis à Douai en assemblée générale le 5 juillet 1934, après avoir pris connaissance du compte rendu de la commission interdépartementale betteravière sur son action, la politique suivie et les résultats obtenus au cours de l'année écoulée, approuvent l'action de la commission, lui font confiance pour développer son action dans l'avenir en vue :

» 1) De la défense de la production betteravière du prix du sucre et du prix de la betterave :

» 2) De l'organisation encore plus complète du contrôle des réceptions et des contingents :

» 3) De l'étude technique des améliorations et des conditions économiques de la culture betteravière. »

Deuxième résolution. — « Deux mille planteurs de betteraves du Nord et du Pas-de-Calais réunis à Douai, le 5 juillet 1934, en assemblée générale de la commission interdépartementale betteravière, ayant procédé à un examen complet de la situation de la culture de la betterave à sucre, assurant la commission interdépartementale betteravière du Nord et la Confédération générale des planteurs de betteraves de leur confiance pour la défense de leurs intérêts légitimes ;

» Affirment la nécessité de maintenir dans le cadre du regime actuel du sucre et de l'alcool, le prix de la betterave à sucre et par conséquent du sucre, base essentielle de la situation économique et des salaires dans les régions de culture intensive.

» Protestent avec énergie contre les campagnes de presse tendant à faire le jeu de la spéculation et à rejeter la culture betteravière et le marché des sucres dans l'anarchie au détriment de la production nationale sans profit pour la consommation.

» Rappellent solennellement que le régime actuel des alcools, résultant des sacrifices des producteurs d'alcool de betterave en faveur du salut des régions viticoles et cidricoles et d'une production nationale sans profit pour la consommation.

» Rappellent solennellement que le régime actuel des alcools, résultant des sacrifices des producteurs d'alcool de betterave en faveur du salut des régions viticoles et cidricoles et d'une production nationale sans profit pour la consommation.

» Protestent contre les campagnes anti-agricoles de prétendue déflation des prix qui ne cherchent qu'à faire supporter à la classe paysanne, déjà à la veille de la ruine, les frais de la crise actuelle et des fautes du passé dans l'orientation économique du pays et tendent à asservir aux trusts et au grand capitalisme les cultivateurs libres, ruinés et endettés.

» Demandent aux parlementaires du Nord et du Pas-de-Calais une union totale dans l'action pour la défense des intérêts agricoles de la région du Nord et leur fait confiance pour assurer en collaboration avec les associations agricoles une défense effective et par tous les moyens de la plus fertile province agricole du pays.

» Demandent : 1) **En ce qui concerne le régime des alcools de betteraves** : a) le maintien absolu et le calcul rigoureux de la formule de parité entre les prix du sucre et de l'alcool ; b) le maintien parmi les débouchés du service des alcools de 25 % minimum des besoins du vinage et du mutage ; c) le maintien absolu à ce service des débouches industriels, de la vinaigrerie, de l'exportation, l'alcool de bouche réservé à la consommation ne pouvant en aucun cas alimenter ces derniers usages ; d) la recherche dans la solidarité et la collaboration de tous les groupements agricoles intéressés et en dehors du régime des alcools industriels des mesures à sauver le marché des alcools de bouche par un régime autonome indispensable à leur prospérité.

» 2) **En ce qui concerne le régime des alcools de mélasse** : a) le relèvement à 210 fr. minimum du prix des alcools de mélasse ; b) la suppression du contingent d'importation des mélasses étrangères ; c) l'établissement d'un contingent de mélasse réservé par priorité à l'alimentation du bétail ; d) l'achat obligatoire de l'alcool de mélasses aux seules sucreries qui auront modifié leurs contrats sur des bases établies par une commission spéciale et tendant à répartir la diminution de recettes dans le travail d'une tonne de betteraves provenant de la réduction du prix de l'alcool de mélasses au cours des dernières années entre les planteurs et les fabricants proportionnellement au partage entre eux des recettes totales provenant de la mise en œuvre d'une tonne de betteraves telle que cette proportion résulte des contrats ; e) la suppression de la clause des mélasses dans tous les contrats. »

L'AGRICULTURE EN U. R. S. S.

Dans une communication qu'il a présentée à l'Académie d'Agriculture, M. le sénateur Victor BORET relate ce qu'il a vu en Russie :

La Machine est la véritable déesse de l'activité soviétique.

Il faut reconnaître que les Russes disposent d'un matériel nouveau parfaitement adapté à toutes les exigences de la culture, et qui paraît être dans l'ensemble, en bon état de marche. Ils possèdent non seulement des tracteurs pour les labours, mais des épandeurs d'engrais pour arbres fruitiers, des machines à planter le coton, le tabac, les légumes, les arbustes ; des appareils de nettoyage à très grand rendement ; des moissonneuses batteuses adaptées aussi bien au soja, au riz, au tournesol, aux plantes oléagineuses et aux légumineuses qu'aux céréales. Ils ont mis au point des machines à récolter le coton, les feuilles de thé, à décortiquer le lin et le chanvre.

Des avions sont utilisés pour l'ensemencement des terres ; les résultats ont été paraît-il si satisfaisants qu'ils ont été étendus aux semailles de trèfle de luzerne, de moutarde ; de avions sont encore utilisés pour faciliter la fécondation des luzernes par la création de violents courants d'air ; des avions enfin, pour combattre les moucherons de forêts, en répandant des produits extincteurs de feu ; des avions pouvant répandre des fumées lourdes ou des produits volatiles pour détruire les sauterelles, les rongeurs et les petits animaux nuisibles, en un mot, tous les curassiers.

[illegible] produire la [illegible] artificielle des avions sont notamment utilisés et paraissent avoir déjà donné des résultats encourageants.

On construit des appareils qui pour produire de la pluie artificielle doivent donner une espèce de poussée aux forces moléculaires de la nature.

Les procédés suivants sont particulièrement étudiés : diffusion, en l'air, par l'avion de sable électrifié ; création d'un courant puissant d'air chaud partant quies supérieures : tir en haut ur d'obus qui éclatent dans l'air en répandant de la fumée ; création de courants de fumée chargée d'électricité, etc...

Ces études sur les moyens pratiques de provoquer des chutes de pluie sont d'autant plus conseillées par l'U.R.S.S. que vers la fin de 1927, la superficie cultivée devra atteindre 200 millions d'hectares et que 50 % de ces terres seront situées dans des régions insuffisamment humides. Par conséquent, la possibilité de provoquer la pluie assurera des récoltes dans ces immenses régions, malgré la sécheresse qui sévit généralement et permettra d'utiliser la main-d'œuvre agricole d'une population qui augmente de 3 à 4 millions par an.

On va même en Russie jusqu'à espérer transformer le climat continental du pays, en un climat maritime.

Incontestablement, ce serait là une réalisation qui bouleverserait le monde plus profondément que la suppression des bourgeois au sein du [illegible] soviétique et que la suppression du capitalisme par voie de révolution prolétarienne.

GASTON MINET *Tailleur*
LILLE, 42, rue de Paris, LILLE
VETEMENTS tout FAITS et MESURE
Voir Nouveautés de la Saison
208

Cette Femme
PARAIT-ELLE 60 ? ANS

Regardez sa photographie. Dirait-on une femme de plus de 60 ans ? Personne ne peut le croire, pourtant, cela est ! Bien qu'elle soit grand'mère, elle éprouve encore les émotions de la jeunesse. Elle écrit en ces propres termes : « Il y a quelques mois à peine, ma peau était toute ridée et s'affaissait en certains points de mon visage. Je paraissais avoir quatre vingts ans. Une amie me dit que je devrais employer la Crème Tokalon "Biocel", Aliment pour la Peau, ce que je fis. Ce fut un vrai miracle. Toutes mes rides disparurent et ma peau devint ferme et ravissante, comme celle d'une jeune fille. Ma photo montre le merveilleux changement que cela produisit sur moi. »

La Science a prouvé que les rides et les muscles affaissés du visage sont causés par la déperdition du Biocel de la peau. Après des milliers d'expériences, le Professeur Dr. Stejskal, de l'Université de Vienne, a réussi à obtenir cette précieuse substance de jeunes animaux. Tokalon a acquis, pour le monde entier, les droits d'employer le Biocel, et celui-ci est maintenant contenu dans la Crème Tokalon "Biocel", Aliment pour la Peau, (Couleur Rose). Grâce à son usage, toute femme peut se débarrasser des rides et paraître de 10 à 20 ans plus jeune. D'heureux résultats sont garantis, sinon, l'argent est remboursé.

9234

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS, 5. — Viandes : Bœufs : Quartier derrière, 7.50 ; devant, 3 ; Aloyau, 11.75 ; Cuisses, 8.25 ; Train entier, 8.50. — Veaux : 1re qualité, 8.50 ; 2e, 6.45 ; 3e, 5 ; Pan Cuisseau, 9. — Moutons : 1re, 12 ; 2e, 10.70 ; 3e, 7.70 ; Gigots, 15 ; Carré paré, 23 ; Epaule, 7. — Porcs : 1re, 7.40 ; 2e, 6.45 ; Filets, 10 ; Jambons, 8.50 ; Lard, 3. — Beurres : Laiteries Normandie, 16.75 ; Charente Poitou Touraine, 12.75 ; Malaxés Normandie, 11 ; Malaxés Bretagne, 10. — Œufs : Picardie et Normandie, 320 ; Bretagne, 220 ; Poitou Touraine Centre, 320. — Fromages : Brie moyen, 90 ; Camembert Normandie, 155 ; Divers, 90 ; Lisieux, 225 ; Gournay, 50 ; Neufchatel, 40 ; Pont-L'Evêque, 220 ; Port Salut, 650 ; Gruyère et Comte 575. — Volailles : Canards Rouennais et Nantais, 11 ; Fermes, 9.90 ; Lapins morts, 8.40 ; Oies, 8.25 ; Poulets Nantais, 17.25 ; de Bresse, 19.75 ; Poulets de Bretagne, 11.25. — Poissons : Barbues, 7 ; Bars, 15 ; Homards vivants, 15 ; Langoustes vivantes, 14 ; Maquereaux Français gros, 1.40 ; petits, 2 ; Merlans ordinaires, 1.25 ; Raies, 2.50 ; Sardines salées Bretagne, 14.50 ; Fraîches, 22 ; Soles, 21 ; Moules Isigny, 100.

A PARIS, 5. — **Marché de La Villette. — Clôture.** — Bœufs amenés, 1.522 ; invendus, 63 ; 1re qualité, 660 ; 2e, 540 ; 3e, 430 ; extra, 740. — Vaches : 999, 180, 640, 460, 390, 780. — Taureaux : 295, 10, 470, 410, 370, 520. — Veaux : 1.931, 148, 700, 540, 1.000. — Moutons : 5.360, néant, 1.480, 1.060, 860, 1.580. — Porcs : 1.691, néant, 628, 5792, 386, 700. — Brebis : 750-930. — Observations : cote lourde, cours en baisse sur gros bétail et veaux. Vente calme, cours maintenus sur moutons et porcs.

A PARIS, 5. — **Clôture.** — Blés, disp. cote officielle, 133.50 base 76 kilos, tous incotés. — Farines : Tous incotés. — Maïs : Tous incotés. — Avoines : Tendance soutenue, disp. cote officielle, 54 ; courant, 53-52.75 ; proch., 54.75 ; sept., 57 ; 3 d'août, 57.25 ; 3 de sept., 56.75 ; 3 d'oct., 59.75 ; 3 de nov., 60.75-61 3 de déc., 62, tous payés. — Seigles : Tous incotés. — Orges : Tous incotés.

Sucres. — Calme, cours, 225.50-223 ; proch., 222-222.50 ; sept., 217 ; 3 d'oct., 207.50 ; 3 de nov., 207.50-208. Tous payés. Cote officielle, 222.50-223.50.

Alcools libres. — Lourde, cours, 515 payé ; prochain, sept., oct., incotés ; 3 d'oct., 492.50 payé ; nov.-déc., 492.50, payé ; 3 de nov., 492.50 payé.

Huiles de Lin et Colza. — Incotées.

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE, 5. — **Clôture.** — Tendance soutenue. Ventes : 2.500 sacs. — Juillet, 151.50 ; août, 150 ; septembre, 153.25 ; octobre, 153.25 ; novembre, 153.50 ; décembre, 154 ; janvier, 155.25 ; février, 156.25 ; mars, 157 ; avril, 157 ; mai, 157.50.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Somain, 5. — Beurre, 15 et 16.50 le k. ; œufs frais, 0.40 p. ; marolles, 8 fr. p. ; camemberts, 2 fr. ; pommes de terre, 1.75 les 2 kilos ; artichauts, 1 fr. p. ; poulets, 14 à 18 fr. p. ; poulets, 8 fr. le k. ; canards, 15 à 16 fr. p. ; lapins, 15 à 25 fr. ; pigeons, 11 à 13 fr. la c. ; poissons : merlans, 1 fr. p. ; saumon, 5 fr. p.

A Bergues, 5. — 40 sujets vendus de 5 à 5.50 et 5.75 le kilo suivant qualité.

A Merville, 4. — Il a été vendu, 600 k. de beurre de 5.75 à 8 fr. la livre ; 15.000 œufs, 7.75 à 5.75 le quarteron ; 80 couples de poulets, 13 à 14 fr. le k. ; 20 couples de poules, 9.50 à 10.50 le k.

A Le Cateau. — Beurre, 6.75 et 7 fr. la livre ; œufs, 0.35 à 0.40 p. ; fromage blanc frais du pays, 1.50 le k. ; pommes de terre, 0.90 et 1 fr. le k. ; choux verts, 1 à 1.25 p. ; choux-fleurs, 2.50 à 3.50 p. ; carottes, 0.50 la b. ; navets, 0.40 la b. ; haricots secs, 3.50 le k. ; haricots verts, 2.50 la b. ; navets, 0.40 la b. ; haricots secs, 3.50 le k. ; haricots verts, 2.50 la livre ; petits pois, 1 à 1.25 la livre.

A Solesmes, 5. — Beurre, 7 fr. la livre ; fromage blanc du pays, 1 fr. la livre ; œufs, 0.40 à 0.45 p.

A Arras, 5. — On avait amené 102 veaux, vendus de 3 à 3.50 le kilo. Vente plus calme que la semaine précédente.

A Avesnes-le-Comte, 4. — Beurre, 6 fr. le livre ; œufs, 6.50 le quarteron ; poules, 25 à 34 fr. la c. ; poulets, 22 à 36 fr. la c. ; canards, 12 à 22 fr. la c. ; oies, 28 à 32 fr. la p. ; dindes, 35 à 45 fr. p. ; pigeons, 7 fr. la c. ; lapins, 5 à 20 fr. p. ; pommes de terre, 0.90 le k. ; carottes, 1.75 la b. ; navets, 1 fr. la b. ; oignons, 2.50 l. ch. ; salades, 0.25 p. ; artichauts, 1.25 p. ; choux, 0.75 p. ; choux-fleurs, 1.75 p. ; blé, 131.50 les 100 kilos ; avoine, 48 fr. ; seigle, 60 fr. ; escourgeons, 64 fr. ; maïs, 90 fr.

A Aire-sur-la-Lys, 5. — Petits veaux, 65 à 135 fr. ; veaux gras, 3.75, 5.50, 7.50 le k. ; porcs gras, 4.75, 4.75, 5.25 le k. ; truies, 2.25, 2.75, 5.25 le k. ; vaches grasses, 2 à 2.75 ; génisses, 3 à 3.50 le k.

A Hesdin, 5. — Beurre, 6 à 7.25 la livre ; œufs, 7 à 7.25 le quarteron ; pommes de terre nouvelles, 70 fr. les 100 k. ; nouvelles, 0.75 à 1 fr. le k. ; poules vivantes, 26 à 30 fr. ; poulets, 38 à 42 fr. la c. ; poulets de grains, 22 à 30 fr. la c. ; canards, 14 à 16 fr. p. ; canetons, 20 à 24 fr. la c. ; pigeons, 7 à 8 fr. la c. ; lapins à élever, 3 à 5 fr. ; à tuer, 15 à 22 fr. p. ; blé, hausse réglementaire, 131 fr.50 poids spécifique de 75 kilos ; avoine, 48 à 50 fr. ; maïs, 52 à 92 fr. les 100 kilos.

A Lillers, 4. — Beurre, 7 à 8 fr. ; œufs, 8 à 9 fr. le quarteron ; poules, 36 à 44 fr. ; poulets, 26 à 40 fr. la c. ; pigeons, 8.50 à 9.50 la c. ; lapins, 5 à 13 fr. p. ; canards, 20 à 24 fr. la c. ; oies, 30 à 32 fr. p. ; dindes, 38 à 40 fr. p. ; pommes de terre, 50 à 60 fr. les 100 kilos ; 0.70 à 0.80 le k. ; carottes, 0.50 à 0.60 la b. ; navets, 0.30 à 0.40 la b. ; poireau, 0.60 à 0.75 la b. ; haricots flageolet, 3.50 à 4 fr. la livre ; oignons, 0.40 à 0.50 la b. ; laitues, 0.05 à 0.10 ; salades fraîches, 0.60 à 0.75 ; céleri, 0.20 à 0.30 le p. ; artichauts, 0.75 à 1.25 ; choux-fleurs, 1.25 à 1.50 ; pommes, 5.50 à 6 fr. le k. ; cerises, 1 fr. la livre ; abricots, 1.50 à 1.75 le k. ; pêches, 3 à 4 fr. la livre ; groseilles, 0.75 à 1 fr. la livre ; framboises, 2.50 à 3 fr. la livre ; bananes, 0.30 à 0.45 p.

A Audruicq, 4. — Beurre, 6 à 7 fr. la livre ; œufs, 8.50 à 8.75 ; poules, 30 à 35 fr. ; poulets, 30 à 40 fr. la c. ; canards, 22 à 28 fr. la c. ; oies, 35 à 40 fr. la c. ; lapins, de 5 à 25 fr.

A Roulers, 3. — Froment, 76 fr. les 100 kilos ; seigle, 65 à 66 fr. ; avoine, 73 à 74 fr. ; maïs, 51 fr. ; cinquantino, 62 fr. ; sarrasin, 77 fr. ; orge, 70 fr. ; pois, 85 fr. ; féverolles, 90 fr. ; pommes de terre Eersteling, 40 à 45 fr. ; beurre, 14 à 15 fr. le k. ; œufs, 0.28 à 0.29 p. ; vieux pigeons, 4 fr. la c. ; jeunes pigeons, 5 à 5 fr. la c. ; vieilles poules, 5 fr. le k. ; poulets, 10 fr. ; lapins, 6 fr. le k. ; petits coqs, 6.50 à 7 fr. ; peaux, 5.50 le kilo.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DE LILLE, DU JEUDI 5 JUILLET

Avoine blanche et ou jaune 47 kilos, poids naturel, Lille ou parité. Les 100 k. nets comptant sans escompte.

Première et dernière cote. — 3 d'octobre, 52.50 N.

Clôture. — Juillet, 50 ; août, 50 ; septembre-octobre, 50.50 ; 3 de septembre, 51.50 ; 3 d'octobre, 52.

Blé 76 kilos poids naturel, Lille ou parité. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Maïs jaune Plata, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés, comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Orge Algérie-Tunisie, magasin Dunkerque. Les 100 kilos nets, comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — 4 derniers 52.50 N.

Clôture. — Juillet, 51.50 ; août, 51.50 ; septembre-octobre, 52 ; 4 derniers, 52.50.

Nitrate de Soude, 95 %, magasin Dunkerque. Les 100 kilos bruts logés comptant sans escompte.

Première, dernière cotes et clôture. — Incotées.

Huile de Lin départ usine ou magasin. Les 100 kilos nets, fûts prêtés, comptant sans escompte, sans taxe à la production.

Première cote. — Juillet, 142.50 A., 145 V. ; août, 143.75 A., 146.25 V. ; 4 derniers, 147.50 A., 150 V. ; 4 de novembre, 145 A., 150 V. ; 4 premiers, 145 A., 147.50 V.

Dernière cote. — Juillet, 142.50 A., 145 V. ; août, 143.75 A., 145.25 V. ; 4 derniers, 150 P. ; 4 de novembre, 150 V. ; 4 premiers, 143.75 A., 146.25 V.

Clôture. — Juillet, 143.75 ; août, 145 ; 4 derniers, 150 ; 4 de novembre, 147.50 ; 4 premiers, 145.

Tourteaux de Lin départ usine ou magasin. En vrac, comptant sans escompte.

Première cote. — Juillet, 66 A., 66.25 V. ; août, 66 A., 66.50 V. ; 4 derniers, 66 A. ; 4 de novembre, 66.50 A. ; 4 premiers, 64.50 A. 65.25 V.

Dernière cote. — Juillet, 66 A., 66.25 V. ; août, 66 A., 66.50 V. ; 4 derniers, 66 A., 67 V. ; 4 de novembre, 66 50 A., 67.50 V. ; 4 premiers 64.50 A., 65.50 V.

Clôture. — Juillet, 66 ; août, 66 ; 4 derniers, 66.50 ; 4 de novembre, 67 ; 4 premiers, 65.

Week End et Vacances à Ostende
HOTELS
Continental et Océan
Nouv. organisation. Direct. H. Ruhl
9442

« Souffrant de violentes migraines...
...depuis longtemps et de rhumatismes consécutifs à mon tempérament arthritique, j'ai essayé votre nouveau traitement de cachets Gandol. Je suis heureuse d'avoir constaté une grande amélioration dans mon état de santé ». (Mme Th. Aubel, 17, rue des Ecoles, Villennes-sur-Seine). C'est parce qu'il arrête la surproduction de l'acide urique que le Gandol réussit où les autres traitements ont échoué. Faites votre cure de dix jours pour 12 fr. 75. Toutes Pharmacies.
1088.

BOURSE DE L'AFFRETEMENT DE BETHUNE

Séance du 5 Juillet 1934

Beuvry-Briénon, 275 t., 40. — Beuvry-Calais, 280 t., 10.25. — Beuvry-Couvrot, 280 t., 27.90. — Beuvry-Les Andelys ou Elbeuf, 260 t., 29. — Beuvry-Mautes-Gurville, 280 t., 26. — Beuvry-Ste-Marie-Kerque, 120 t., 13. — Beuvry-St-Quentin, 280 t., 14+0.90. — Beury-Verberie, 280 t., 16.50. — Beuvry-Vic-sur-Aisne, 270 t., 21. — Bruey-Bourbourg, 80 t., 14.50. — Bruay-Bousbecques, 280 tonnes, 7.25. — Bruay-Calais quais divers, 160 t., 11.50. — Bruay-Coudekerque, Canal de Bergues, 280 t., 10. — Bruay-Coudekerqun, Canal de Bourbourg, 280 t., 10. — Bruay-Lyon Rambaud, 240 t., 58. — Bruay-Pont de Ruth et Ruminghem, 80 t., 14. — Gayant-Calais quais divers, 150 t., 14.25. — Harnes-Auby, 280 t., 4. — Harnes-Calais Bassins, 280 t., 10.75. — Harnes-Calais Bassins, 120-125 t., 14. — Marles-Argenteuil, 280 t., 25.50. — Marles-Audruicq, 200 t., 12.75. — Marles-Bonneuil, 280 t., 31.50. — Marles-Erquinghem-sur-Lys, 280 t., 6.50. — Marles-Gennevilliers, Port de l'E.C.F.M., 280 t., 25.65. — Marles-Meurchin, 255 t., 5.25. — Marles-Lyon Valse, 235 t., 56 ou Rambaud, 57. — Olgnies-Harnes, 280 t., 4. — Pont-à-Vendin-Pont l'Abesse, 160 t., 16. — Bruay-Pont d'Ardres, 270 t., 9.50.

Bateaux enregistrés hors séance

Bruey-St-Leu-d'Esserent, 270 t., 20. — Bruey-Roanne, 280 t., 46. — Bruay-Villefranche-sur-Saône, 275 t., 54. — Marles-Assevent, 280 t., 20.50.

Répartilen du Tonnage

Région Paris, 1.950 t. ; Région Chauny, 540 t. ; Région Lille-Roubaix, 805 t. ; Région Dunkerque-Calais, 1.310 t. ; Région Douai, 560 t. ; Divers, 3.780 t. ; Petits bateaux, 1.020 t. — Total : 10.265 tonnes.

MARCHÉS DES COTONS

du Jeudi 5 Juillet

LE HAVRE. — Juillet, 245 ; août, 244 ; sept., 245 ; oct., 246 ; nov., 245 ; déc., 246 ; janv., 247 ; fév., 247 ; mars, 248 ; avril, 248 ; mai, 249 ; juin, 249. — **Hausse, 1 fr.**
LIVERPOOL. — Hausse, 3 à 5 pence.
NEW-YORK. — Hausse, 5 points.

T.S.F.

RADIO P.T.T. NORD à LILLE (247 m. 3). — **Vendredi 6 juillet.** — 7 h. 15 à 7 h. 30 : Reportage du Tour de France cycliste : présentation de la 4e étape. — 8 h. : Revue de la Presse Parisienne du matin. — 12 h. 15 : Musique reproduite : Comtesse Maritza ; Au Pays du soleil. — 12 h. 30 : A 12 h. 45 : Reportage du Tour de France cycliste : passage et contrôle de Nancy. — 12 h. 45 : Disques : Sonate au clair de lune, n° 14 (Beethoven) ; Scherzo en mi mineur (Meidelssohn) ; Songes troubles (Schumann) ; Marche Indienne ; Patrouille turque ; Ne brulez pas vos lettres d'amour ; Reste encore ; Pot-pourri sur les plus célèbres valses de Johann Streuss ; Les rêves sont des bulles de savon ; Si je vous demandais ; Lolita, pour violon ; Peut-on croire au bonheur ? Marta ; Je ne veux que ton amour ; Dans le jardin (du film « La merveilleuse journée) ! Tout est possible quand on aime ; Extase (Syndey Baynes) ; Les banderilles (Volpatti) ; Polka des clochettes. — 16 h. : Récital d'orgue par M. Jouglet, organiste de Saint-Etienne, intermèdes de violoncelle par M. Robillard ; Toccata (Froberger) ; Prélude de la onste (Ratez) ; Méditation (Guy Roparts) ; Ave Maria (Schubert) ; Aria, pour violoncelle (Ambrosio) ; Choral en la mineur (Franck) ; Deux pièces (Filleul) ; Romance à l'étoile (Wagner) ; Grand cœur (Guilmant). — 17 h. : Relais de Strasbourg. — Vers 17 h. 30 : Reportage du Tour de France cycliste : arrivée à Belfort. — 18 h. 15 : Radio journal. — 19 h. : Disques : Bouquet de valses (Bosc) : Un deux, toute la compagnie, chanson marche : Auprès de ma blonde. 19 h. 15 : Cours, communiqués, informations, résultats des deux derniers tirages des primes. — 19 h. 25 : Les grandes entreprises humaines à travers les âges : « les barrages », causerie par M. Minet, architecte, professeur à l'Institut Catholique des Arts et Métiers. — 19 h. 40 : Reportage du Tour de France cycliste : commentaire sur la 4e étape. — 20 h. : Indication de l'heure ; résultat du tirage des primes. — 20 h. 05 : Emissions de disques demandés par les adhérents : Les Saltimbanques ; La vie d'artiste ; Les Huguenots ; La vague, valse ; Sur le mur du jardin ; Wattignies, défilé. — 20 h. 30 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord avec le concours de l'orchestre de la station, sous la direction de M. Maurice Soret, de Mme Naerhuyser, soprano, et M. Gorlier, basse, et M. Vanhée, clarinettiste : Les libérateurs, marche (Ancliffe) ; Valse romantique (Lanner) ; Mai (Hahn) ; J'adore ça ! L'abeille, rondeaux pour clarinette (Boissons) ; Cenerève (Schumann) ; Chinoiserie (Branga) ; Invocation de Roméo et Juliette (Gounod) ; Sigurd ; Sérénade (Gounod) ; Sapho (Massenet) ; Danse bohémienne, carnaval de Prague (Louis Ballerion) ; Le nid des amours, mazurka (Pellegrin) ; Izeyl, suite d'orchestre (Gabriel Pierné) ; La Reine de Saba ; Halleluyah ; Kermesse (Durand) ; Eternité (Massenet) ; La vie joyeuse, marche (Oscar Juttner).

RADIO PARIS (1.648 m. 3). — 7 h. : Disques. — 7 h. 45 : Culture physique. — 8 h. : Disques. — 10 h. 15 : Vichy : Marche militaire (Schubert) ; La Tourangelle (G. Merle) ; Menuet